



Société des Régates d'Agde et du Cap

Compte-rendu du Conseil d'Administration Du 09 décembre 2023

Présents : Henri Roques, Joëlle Belheure, Alain Rigault, Marc Legay, Gilles Bouzol, Henri Cauquil, Hélène_Anne Matéo, Eric Miot, Hugues Naudin, Serge Magnier, Marc Bazille, Olivier Storaï, Roger Specht, Armelle Chaillou.

Absents excusés : Christian Vayssière, Michèle Tardy, Julio Calafell

1- Budget présenté par Joëlle

Tableau des comptes arrêtés au 30 novembre 23 et avec comparatif des comptes au 31 décembre 22, sur une année complète :

- Plus de charges (dépenses) à cette date qu'au 31 déc. 22
- Mais aussi plus de produits (recettes) : subvention de 3000€ de SOS Pare-brise plus quelques subventions supplémentaires.
- Les adhésions skippers ont baissé
- Mais les adhésions équipiers ont augmenté.
- Les inscriptions aux régates ont aussi augmenté.

Pourquoi ?

- Plus d'inscriptions à l'Escalagde en 2023 et l'inscription était plus chère, notamment le 2^{ème} WE.

Au 30 novembre 2023 : Charges 48169.44€
Produits 53085.60€

D'ici le 31 décembre, dépenses prévues : 3000€ pour le Challenge 2023 et provision de 800€ pour Sécurimar.

2- Trophée SORAC 2023

Hugues annonce qu'il présente son dernier trophée, Eric prendra la suite poste pour poste. Il y a eu 16 épreuves scratch, 17 petit parcours et 13 grand parcours.

Cette année 16 bateaux bénéficieront des avantages de la SODEAL : 7 bateaux auront 25%, 7 bateaux 20%, 1 bateau 15% et 1 bateau 10%

Pour 2024 ainsi que pour les années à venir, les avantages SODEAL (grutages et réductions) ne sont valables que si la SODEAL reconduit ces avantages. S'il y a un changement, il faudra penser à revenir sur le règlement.

Le Président rencontre la SODEAL le 19 décembre.

SORAC Centre Nautique Avenue du Passeur Challies 34300 Le Cap d'Agde

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N°34011

Agréée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

e-mail : secretariatsorac@orange.fr Président : 06 15 91 42 54

Site internet : www.soracagde.com

Facebook : <https://www.facebook.com/Soracagde>

3- Relation avec le Centre nautique

Tout se passe bien mais les accords ne sont qu'oraux. Il est rappelé que le ponton des régates est mis à la disposition des bateaux qui viennent de l'extérieur pour une régater et l'occupation est limitée dans le temps.

Les avantages SODEAL ne sont accordés qu'à la SORAC et par tacite reconduction.

4- Master

Le master est à jour, le club compte : **36 skippers + 108 équipiers soit 144 adhérents**
+ 21 licenciés qui ne sont pas adhérents au club et ne participent pas à l'AG

5- Dotations pour le Trophée

Hélène s'est occupée des lots, elle nous propose un sac de sport classique ou un sac marin pour récompenser les skippers et les équipiers qui ont participé à au moins 7 régates ainsi que les bénévoles.

Le choix du CA s'arrête sur le sac marin bleu marine siglé SORAC au prix de 32€, il faut en commander 63.

Dotation en bons USHIP : pour le groupe vert 6 bateaux à récompenser, pour le groupe rose 10 bateaux.

6- Rallye de la Saint-Jean 29 et 30 juin 24

Le président du club de Gruissan propose de nous accueillir et de régater avec nous.

Programme prévu :

- le vendredi arrivée au Cap de quelques bateaux de Gruissan
- le samedi régata jusqu'à Gruissan, soirée à Gruissan
- le dimanche retour au Cap libre ou en régata

7- Vire au Cap

L'idée est de faire sortir le plus grand nombre possible de bateaux du port pour une journée festive. Rallye avec un départ décalé en restant le plus près possible du Cap pour le spectacle. Le directeur du centre nautique est ok, participation de la Sorac et des autres clubs, APAC, CNCA...

Il faudrait se rapprocher de Marseille qui organise depuis de nombreuses années une telle journée appelée « Vire-Vire »

C'est le port qui organiserait et pourrait faire la communication. Il faut que ce soit un rallye (pas besoin de licence).

Date retenue : dimanche 16 juin 2024

8- Sécurimar

La 1^{ère} réunion d'organisation a déjà eu lieu, Hélène et Henri Roques sont les référents pour le club.

Journée consacrée à la sécurité organisée par la FFV en partenariat avec le Centre nautique et la SORAC.

60 personnes réparties en 6 ateliers (médical, incendie, moyens d'alerte, armement de sécurité, homme à la mer, radeau de survie)

Quota de 20 participants pour le club.

Conférences et démonstrations diverses ouvertes au grand public en parallèle des ateliers.

Date : le samedi 6 avril (veille de la régates SNSM)

9- Arbitres FFV

L'âge limite est de 70 ans.

Marc Legay participe à la formation.

10- AG du 3 février 2024

Le restaurant n'est pas encore arrêté.

6 membres sortants : Henri Roques, Serge Magnier, Marc Bazille, Henri Cauquil, Eric Miot, Michèle Tardy. Seul Eric Miot souhaite se représenter.

11- Questions diverses et suggestions

*Se réunir plus souvent, souhait d'une réunion informelle 1 fois/mois par exemple.

*Retrouver de la convivialité, les résultats sont trop tôt, les bateaux (flamme rose) arrivent souvent tard. Que peut-on faire pour faire revenir les régatiers le dimanche soir au club ?

*Avec les résultats, un débriefing technique du Comité de Course serait bien.

*Suggestion pour l'Escalade : le jeudi Agde- Saint Cyprien (par exemple)

le vendredi Saint-Cyprien- La Escala

Avantages : Les Espagnols pourraient venir plus nombreux en nous rejoignant dans un port du Roussillon.

L'arrivée de nuit à l'Escala freine la participation de certains, plus de régatiers agathois pourraient peut-être participer.

Au cas où comme ces 2 dernières années l'Escala ne peut pas nous accueillir, cette 1^{ère} étape peut faire office de Plan B.

Encore plus de convivialité avec une étape : 2 fois plus de fêtes

Inconvénient : comme le dit Gilles c'est la seule régates un peu longue de la SORAC

Cette suggestion demande que l'on y réfléchisse.

Fin du CA 19h45

La secrétaire de séance
Armelle Chaillou